

## Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies :

# IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES DROITS HUMAINS DES PERSONNES LGBT

La pandémie de COVID-19 constitue un défi planétaire sans précédent, qui a exacerbé les inégalités généralisées dans toutes les régions du monde. L'Assemblée générale des Nations Unies a constaté "que les plus pauvres et les plus vulnérables étaient les plus touchés par la pandémie". Le Secrétaire général des Nations Unies a noté qu'elle faisait "ressortir des inégalités économiques et sociales criantes et des déficiences dans les systèmes de santé et de protection sociale, auxquelles la riposte sanitaire devait remédier en toute priorité".

En mars 2020, l'Expert indépendant a donc engagé un vaste dialogue sur ce sujet. Au total, 1 000 personnes originaires de plus de 100 pays ont fourni

des témoignages et des points de vue quant aux incidences de la pandémie sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et de genre variant (LGBT).

Les informations recueillies ont permis à l'Expert indépendant de conclure que COVID-19 a une incidence disproportionnée sur les personnes LGBT; que, à quelques exceptions près, la réponse à la pandémie reproduit et exacerbe les tendances à l'exclusion sociale et à la violence qu'il avait précédemment observées; que des mesures doivent être arrêtées par les États et les autres parties prenantes pour que la riposte à la pandémie soit exempte de violence et de discrimination.

## Préoccupations liées aux droits humains des personnes LGBT en période de pandémie

**Violence:** Les appels à rester chez soi, l'isolement, l'augmentation du stress et l'exposition à des membres de la famille irrespectueux exacerbent les risques de violence, en particulier à l'égard des personnes âgées et des jeunes. Plus de 50 % des répondants à une enquête menée récemment en Iran ont déclaré être plus fréquemment victimes d'actes de violence. Des organismes en Europe ont signalé une augmentation

de la violence familiale dans la majorité des pays étudiés. Les restrictions en matière de déplacements exacerbent les risques d'abus lors des contrôles de police. À cet égard, des arrestations sélectives, des crimes haineux exposant les personnes LGBT sur les réseaux sociaux, des détentions arbitraires et une augmentation générale du nombre de mauvais traitements dans la sphère publique ont été signalés.

Et cette violence n'est pas seulement physique, elle est aussi psychologique. En raison de l'instabilité socioéconomique, de leur incapacité à quitter un environnement où elles sont victimes de mauvais traitements, ainsi que d'une aggravation de leur anxiété ou d'autres affections préexistantes liées au bien-être mental et psychique, les personnes LGBT souffrent particulièrement des répercussions de la pandémie. Des organismes ont constaté la dégradation de la santé mentale de leurs bénéficiaires ainsi qu'une demande accrue en services psychologiques. Un des organismes interrogés a rapporté que le nombre d'appelants qui envisageaient de se suicider avait quadruplé.



# Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre - IE SOGI

**Disparités sociales:** Les personnes LGBT sont représentées de manière disproportionnée dans les rangs des pauvres, des sans-abris et des personnes sans accès aux soins de santé, ce qui signifie qu'elles pourraient être particulièrement touchées par la pandémie. Dans beaucoup d'endroits, nombre de personnes LGBT dépendent de façon disproportionnée du secteur informel pour leur subsistance. Lorsqu'elles sont employées dans le secteur formel, elles sont plus susceptibles de l'être dans des secteurs fortement perturbés par la pandémie, comme les restaurants et les

services alimentaires, le commerce de détail, les soins de beauté, l'enseignement public, les hôpitaux ou la prostitution. Les personnes LGBT qui sont déjà sans abri doivent s'en remettre à des programmes de logement social et d'hébergement qui présentent des risques au niveau sécuritaire pour les personnes stigmatisées. Elles font aussi face au dilemme de devoir vivre dans des espaces communs exigus (avec des risques sanitaires potentiels) ou retourner vivre dans une famille ou une communauté hostile.

**Accès aux soins et services liés au VIH:** Des perturbations de services ont été signalées à l'Expert indépendant dans toutes les régions du monde. Une enquête mondiale a révélé que 23 % des répondants vivant avec le VIH avaient perdu tout accès aux prestataires de soins VIH en conséquence des mesures de confinement prises en raison de COVID-19. Les personnes vivant avec le VIH, y compris les LGBT, rencontrent beaucoup de difficultés pour obtenir leurs médicaments aux points de distribution habituels, ceux-ci étant désormais assignés par des gouvernements au COVID-19. En s'y rendant, les personnes immunodéprimées prennent donc des risques supplémentaires pour obtenir leurs médicaments, ou ne sont plus prioritaires.

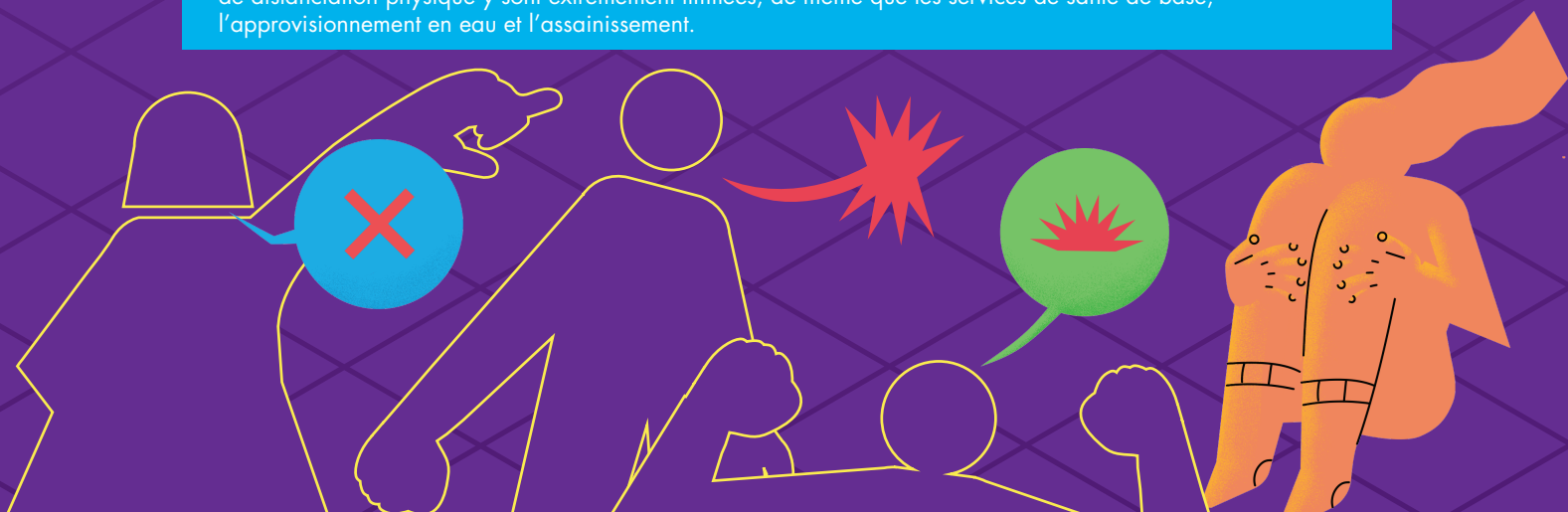
**Criminalisation:** La criminalisation dont font l'objet les personnes LGBT ou de genre variant a toujours constitué des obstacles de taille. En Ouganda, juste après que le gouvernement a ordonné un confinement en raison de COVID-19, un centre d'hébergement pour personnes LGBT a été pris d'assaut par des voisins et des forces de sécurité, et 23 personnes qui se trouvaient à l'intérieur ont été arrêtées. Des fouilles ont été menées dans le centre d'hébergement pour trouver des preuves de leur "homosexualité". Deux des personnes arrêtées ont été passées à tabac, et toutes ont subi des railleries en raison de la perception qu'avaient leurs agresseurs de leur orientation sexuelle. 19 des personnes détenues ont été officiellement accusées de se livrer à "un acte négligent susceptible de propager la maladie" et "de désobéissance à des ordres légitimes".

**Diabolisation:** Certaines des interventions menées face à la pandémie utilisent les personnes LGBT comme boucs émissaires et pour attiser la haine. Celles-ci sont "mises au ban, blâmées, victimes de mauvais traitements, incarcérées et stigmatisées en tant que vecteurs de maladie pendant la pandémie de COVID-19". Nombreuses ont été les déclarations de dirigeants religieux et politiques rejetant la responsabilité de la pandémie sur l'existence même des personnes LGBT, de leur famille ou d'institutions et de groupes sociaux. L'Expert

indépendant a reçu des éléments d'information sur de telles déclarations en provenance d'au moins 12 pays d'Europe dont l'Ukraine et la Géorgie, ainsi que de Turquie et d'Iraq, du Ghana, du Libéria et du Zimbabwe, ou encore des États-Unis d'Amérique.

**Pathologisation:** L'Expert indépendant a reçu de nombreux éléments d'information confirmant que l'absence de reconnaissance juridique du genre entraînait des problèmes d'accès aux biens et services. De plus, des gouvernements ont profité de la pandémie pour promulguer des textes législatifs restrictifs dont les dispositions aggravent les peines prononcées en cas d'exposition au VIH, de non-divulgation d'une telle exposition et de transmission du VIH – ce qui a pour effet d'exacerber l'opprobre dont font l'objet les personnes vivant avec le VIH. À cet égard, le Gouvernement hongrois souhaite amender une loi pour interdire aux personnes transgenres de changer légalement de genre. En général, l'accès des personnes trans ou de genre variant aux traitements d'affirmation du genre est particulièrement inquiétant. Avant la pandémie, les délais d'attente étaient déjà très longs. Il faut désormais attendre encore plus longtemps pour obtenir les soins voulus, mais il arrive aussi que ces soins soient complètement supprimés. Dans de nombreux cas, les soins d'affirmation du genre sont désormais considérés comme "non essentiels".

**Les personnes LGBT en situation de déplacement:** Les États ont adopté des mesures sans précédent, comme la fermeture des frontières et la limitation rigoureuse des déplacements transfrontaliers. Les risques vont de l'homophobie et de la stigmatisation qui pourraient mener à une régression des politiques sur les droits des réfugiés et le droit d'asile, à l'intensification de la violence contre les personnes LGBT dans leur pays d'origine. Il existe aussi le risque indéniable que COVID-19 se propage dans les camps de réfugiés. En effet, les possibilités de distanciation physique y sont extrêmement limitées, de même que les services de santé de base, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.



## Une riposte à la pandémie fondée sur les droits humains:

Les mesures adoptées par les États doivent être conformes aux principes d'égalité et de non-discrimination, de participation, d'autonomisation et de reddition de compte. Elles doivent également être nécessaires pour riposter à la crise de santé publique que constitue la pandémie, et être raisonnables et proportionnées à leur objectif légitime. Les autorités qui en sont investies ne doivent pas abuser des pouvoirs exceptionnels qui leur sont octroyés.

**Non-discrimination:** Les gouvernements ne doivent pas se prévaloir des mesures prises au titre de COVID-19 pour cibler ou persécuter des personnes sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. On peut citer, par exemple, le fait d'invoquer la pandémie pour justifier l'adoption de textes législatifs limitant ou abrogeant des droits ou repoussant l'entrée en vigueur de droits prescrits par la justice. Les mesures prises face au COVID-19 sont aussi susceptibles d'aggraver notablement les risques de discrimination indirecte. Plusieurs communications ont fait état de mesures qui, pour être dépourvues d'intention discriminatoire évidente ou explicite, n'en avaient pas moins des répercussions discriminatoires. Les mises en quarantaine fondées sur le genre, par exemple, se sont révélées problématiques d'une manière générale, mais en particulier dans les situations où des personnes de genre variant n'avaient pas accès à la reconnaissance juridique nécessaire, ce qui a conduit à des abus et à des mauvais traitements.

**Participation:** Des organismes de la société civile ont indiqué que les personnes LGBT avaient moins facilement accès aux décideurs et aux possibilités de faire de la sensibilisation, à tous les niveaux. Elles ont dénoncé une impasse, étant donné l'impossibilité des personnes LGBT à combler leurs besoins élémentaires. Il a été signalé que les questions perçues comme des "problèmes LGBT" n'étaient pas considérées comme prioritaires pour le moment.

Toutefois, l'Expert indépendant a aussi reçu des informations concernant les pratiques exemplaires de certains États, attribuables à trois facteurs principaux : a) l'engagement à long terme d'organismes de la société civile auprès des acteurs politiques; b) la volonté politique (en particulier de la part des fonctionnaires locaux) d'améliorer la gouvernance au moyen de l'inclusion; c) l'établissement, puis le maintien au fil du temps, de relations de confiance entre les groupes LGBT et les autorités locales.

**Autonomisation:** De nombreux organismes ont vu leurs sources de revenu considérablement réduites, voire suspendues pratiquement du jour au lendemain, et de nombreux autres s'inquiètent grandement à propos du financement de leurs futures activités. Pourtant, malgré toutes ces difficultés, ces organismes ont lancé diverses initiatives pour remédier aux répercussions de la pandémie sur les populations qu'ils desservent, notamment en matière d'accès à la nourriture, à un logement et à d'autres biens et services de base. La communauté LGBT s'est montrée extraordinairement efficace pour mettre en place des modèles de réunion en ligne, créer des réseaux de solidarité, renforcer les ressources pour le suivi et la reddition de compte et lancer des campagnes de sensibilisation.



## Les mesures efficaces que peuvent prendre les États

Trois processus fondamentaux doivent être mis en place ou se maintenir : la décision politique de reconnaître la diversité des orientations sexuelles et identités de genre; la mise en œuvre de dispositions pour contrer la stigmatisation; et l'adoption d'approches fondées sur les faits qui impliquent les organisations de défense des personnes LGBT et orientent les mesures prises par les États.

**Donner de la visibilité aux personnes LGBT dans les politiques publiques:** Les États doivent reconnaître l'existence des personnes LGBT qui relèvent de leur juridiction, que leur orientation sexuelle et leur identité de genre sont à l'origine de la violence et de la discrimination dont elles sont victimes, et que ces facteurs sont responsables de leur vulnérabilité face à la pandémie. Enfin, ils doivent prendre les mesures requises pour y faire face. Des pays comme le Pérou et l'Espagne ont adopté des pratiques exemplaires en publiant des directives relatives aux programmes de soutien économique disponibles pour les personnes LGBT, notamment dans les domaines du logement et de la santé psychosociale. À Buenos Aires, en Argentine, des procédures préventives ont été mises en place afin de garantir que les personnes transgenres continuent de bénéficier d'un hébergement et aient droit au programme de versement du revenu d'urgence. Et aux Philippines, le gouvernement a pris des mesures pour inclure les partenaires de même sexe ayant des enfants dans un programme d'amélioration de la vie sociale généralement conçu sur la base d'un modèle de famille traditionnel.

**Enrayer la dynamique de haine et protéger les personnes LGBT contre la violence et la discrimination:** L'Expert indépendant a reçu des témoignages préoccupants concernant l'augmentation des discours haineux et discriminatoires, souvent adressés par les autorités locales. Les autorités de santé publique du monde entier s'inquiètent légitimement de la désinformation qui se propage depuis le début de la pandémie. Il est fondamental que le discours officiel s'appuie sur l'inclusion afin d'enrayer la dynamique de haine. Par exemple, en Corée du sud, après qu'un foyer épidémiologique a été associé à un club gay bien connu d'Itaewon, ce qui a donné lieu à un déferlement de propos homophobes à l'échelle nationale, le gouvernement a prié instamment les journalistes et les professionnels des

médias de faire preuve de prudence en empêchant les fuites de renseignements à caractère personnel. En France, face à l'augmentation de la violence dans la sphère familiale, le gouvernement a mis en place des systèmes à l'échelle nationale, dont une nouvelle application de signalement des cas d'homophobie, spécifiquement conçue pour les personnes LGBT à risque. Les victimes peuvent ainsi signaler les actes de violence et être orientées vers les services compétents.

**Des mesures gouvernementales basées sur les faits et qui impliquent les organisations de défense des LGBT:** Plusieurs organismes ont souligné que les États ne collectent pas les données de façon systématique, même lorsque l'État est doté de ressources et de capacités de collecte de données substantielles. Les informations disponibles sont souvent recueillies par des organisations non gouvernementales. En République dominicaine, le PNUD a mené une enquête en ligne qui a montré que la diminution du revenu des familles comptant une ou plusieurs personnes LGBT avait pour conséquence que plus de la moitié d'entre elles avaient dû réduire le nombre des repas qu'elles consommaient chaque jour. 72 % de ces ménages ont également rencontré des difficultés pour obtenir des équipements de protection, comme des masques, et que 45 % des personnes ayant besoin d'un traitement régulier n'avaient pas accès aux services de santé. La ventilation des données, qui permet de comparer les groupes de population, fait aussi partie des obligations des États en matière de droits humains : En Pennsylvanie, la Pennsylvania Response Task Force on Health Disparity (équipe spéciale d'intervention face aux disparités en matière de santé) a montré la nécessité de recueillir des données sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre des gens dans le contexte de la pandémie afin de veiller à ce que les besoins spécifiques des communautés LGBT soient pris en compte lors de l'élaboration des mesures d'intervention.

Le présent rapport s'inscrit dans un processus de réponse et de sortie de la crise de COVID-19 exempt de violence et de discrimination quant à l'orientation sexuelle et l'identité de genre des gens. Les Lignes directrices ASPIRE, publiées en juin 2020, présentent des recommandations plus détaillées à ce sujet.

